COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 MARS 2023

---000000---

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la d	convocation :	Étaient	présents	:
~ "" " " " " " " " " " " " " " " " " "	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Litter	pieseitts	٠

M. MARTY, Mme HECQUET, M. NETTI, M. BELLET, Le 10 mars 2023 Mme SERRE. M. ASTIE. Mme GUILLOUET-GELYS.

Mme SERRE, M. ASTIE, Mme GUILLOUET-GELYS, Mme CHACON, Mme RICO, Mme ALBAREDE, M. BLIN,

à

Mme HECQUET

Nombre de Conseillers Mme MARTELL, M. CATALAN, Mme RUIZ,

Municipaux en exercice: Mme CRIADO, M. BELTRA, Mme DESSEILLES,

Mme AMITRANO

Nombre de Conseillers Procurations: 'Municipaux présents Procurations: 'Mme VILVET

27

ou représentésM. RASTOLLà M. MARTYMme RASTOLLà Mme CHACON25M. MARIAà M. BELLET

M. MARIA a M. BELLE I
M. FERNANDEZ à M. ASTIE
M. MUCCHIELLI à M. NETTI

Mme ALABAU-DAIDER à Mme DESSEILLES

Absent excusé: M. BLAY

Absent: M. LENFANT

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur Jean ASTIE est nommé Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 066-216601484-20230316-DCM14-2023-DE Date de télétransmission : 21/03/2023 Date de réception préfecture : 21/03/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT-VENDRES Séance du Conseil Municipal 16 mars 2023 Trame Unique

CLASSEMENT ISSU
DE LA
NOMENCLATURE
«ACTES»
3.5

DELIBERATION MUNICIPALE N°14-2023

OBJET: CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME A L'OCCASION DU BICENTENAIRE

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres de l'Assemblée Délibérante que la Commune de Port-Vendres fêtera en 2023 le bicentenaire de sa création. A cette occasion, diverses manifestations et festivités vont avoir lieu, et notamment une exposition temporaire de biens culturels maritimes issus des campagnes de fouilles archéologiques sous-marines dans le port en partenariat avec le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM), qui se tiendra du 23 avril au 23 septembre 2023.

PRECISE QUE dans l'optique d'accueillir cette exposition, la Commune a sollicité la Présidente du Conseil Départemental afin que lui soit accordée la mise à disposition de locaux situés quai Joly préalablement occupés par les Affaires Maritimes et la Capitainerie, propriété du Département, pour une durée de 7 mois à compter du 23 mars 2023.

FAIT SAVOIR QUE dans le cadre de cette exposition, la Commune réalisera certains aménagements et travaux de rafraîchissement tant pour la présentation des pièces et leur mise en sécurité que pour l'accueil du public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

DE PASSER une convention d'occupation temporaire du domaine public maritime en vue d'une exposition temporaire de biens culturels maritimes, issus des campagnes de fouilles archéologiques sous-marines dans le port, organisée par la commune de Port-Vendres à l'occasion de son bicentenaire,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir avec le Département des Pyrénées-Orientales ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire, Grégory MARTY

Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le : et publication ou notification du : Affichée du :

Publication sur le site internet de la ville le :